#### Texte 1

# Faire entrer l'École dans l'ère du numérique : un impératif pédagogique et un projet de société

**(...)** 

### Une communauté éducative convaincue des bénéfices du numérique pour l'École

Un sondage réalisé en novembre 2012 auprès d'enseignants, de parents et d'élèves a confirmé l'existence de fortes attentes en matière de numérique éducatif (Le numérique à l'École, sondage Opinionway pour le ministère de l'éducation nationale - novembre 2012). Ainsi, 92% des enseignants et des parents, et 98% des élèves estiment que le développement du numérique à l'École est une bonne chose. Selon 95% des enseignants, 93% des parents et 96% des élèves, le numérique permet de rendre les cours plus attractifs. Ils sont respectivement 74%, 75% et 87% à considérer qu'il accroît l'efficacité des enseignements et 79%, 81% et 84% sont d'avis qu'il favorise la participation des élèves.

**(...)** 

#### Une formation au et par le numérique pour les enseignants et personnels d'encadrement

La formation au et par le numérique fera partie intégrante des enseignements dispensés au sein des futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation, dans le cadre de la formation initiale comme de la formation continue. L'objectif de cette formation sera de savoir maîtriser les outils sur le plan technique, mais aussi, et surtout, de mettre le numérique au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore d'utiliser les services de communication pour mieux impliquer les familles. Cette formation aura elle-même recours aux technologies numériques. Un premier jeu de modules de formation en ligne sera ainsi accessible dès la préfigurant 2013. la naissance ďun "campus numérique". L'investissement dans le développement des usages pédagogiques du numérique sera par ailleurs reconnu et valorisé dans les carrières.

## Des ressources pédagogiques de qualité et accessibles à tous dans le cadre d'un service public de l'enseignement numérique

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit l'instauration d'un service public de l'enseignement numérique. Ce service public offrira aux écoles et aux établissements des services numériques permettant de compléter les enseignements existants et de faciliter la mise en oeuvre d'une aide personnalisée pour les élèves en difficulté. Il proposera également aux enseignants une plate-forme de partage de leurs productions pédagogiques, d'autres ressources numériques à utiliser en classe, des contenus et services destinés à leur formation initiale et continue, ou encore des outils de suivi des élèves et de communication avec les familles.

(...)

#### Des nouveaux services proposés aux enseignants, aux élèves et aux parents dès la rentrée 2013

Si la stratégie présentée aujourd'hui est inédite, c'est aussi parce qu'elle comprend une offre de nouveaux services numériques à destination des enseignants, des élèves et des parents. Cette offre sera mise en place de manière progressive entre 2013 et 2017, mais plusieurs services seront opérationnels dès la rentrée 2013 afin que l'ambition pour le numérique à l'École puisse s'incarner rapidement et concrètement dans les classes et dans le quotidien des enseignants et des élèves, notamment :

- un service de soutien scolaire en ligne en français, mathématiques et anglais pour 30 000 élèves en difficulté dans des établissements de l'éducation prioritaire ;
- l'accès en ligne à des sujets et éléments de correction du brevet et des baccalauréats général, technologique et professionnel :
- un dispositif interactif sur l'apprentissage de la lecture, pour les enseignants et les parents d'élèves de CP ;

- une collection de ressources numériques et de films d'animation pédagogiques centrée sur l'acquisition des fondamentaux ;
- une offre de contenus et de services numériques visant à favoriser l'apprentissage de l'anglais dans le 1er degré, appelée English for Schools ;
- un site web de géolocalisation des solutions de formation pour les jeunes décrocheurs ;
- un service d'accès aux informations relatives à l'orientation adapté aux élèves en situation de handicap.

#### Le brevet informatique et internet (B2i) pour les élèves

La certification des compétences des élèves dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) se généralise. Les brevets informatique et internet (B2i) sont des **attestations de compétences développées par les élèves** tout au long de leur cursus lors d'activités intégrant le numérique. Les élèves de l'école au lycée et les apprentis sont concernés par cette attestation. Le B2i entre dans le socle commun de connaissances et de compétences à l'école et au collège. Il correspond à la compétence 4.

Cinq domaines sont évalués et leurs items sont présentés dans des référentiels pour chaque niveau :

- Domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail
- Domaine 2 : adopter une attitude responsable
- Domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données
- Domaine 4 : s'informer, se documenter
- Domaine 5 : communiquer, échanger

Ces domaines tiennent compte des évolutions d'internet et du développement des usages pédagogiques du numérique : les compétences à acquérir pour le B2i école et le B2i collège ont ainsi été redéfinies afin de mieux préparer les élèves à un usage responsable de ces technologies.